

## Les aléas historiques du talent sportif

Didier REY\*

Université di Corsica- Corse-France

### 1-Introduction

La recherche et la découverte du sportif talentueux, selon la définition donnée par Winfried Joch : peut être considéré comme [...] ayant du talent celui qui, en raison de prédispositions et d'une volonté de réussite exceptionnelles, et en raison d'un environnement social particulièrement favorable, obtient des résultats nettement supérieurs à la moyenne par rapport à ceux dont sont capables les autres de son âge<sup>1</sup>, semble tellement naturel dans le monde compétitif actuel que l'on en viendrait presque à oublier que le talent a rencontré sur sa route bien des avatars et qu'il n'est pas sans revers.

En effet, soumis, pratiquement dès ses origines au triple interdit de classe, de genre et de « race », le sport resta longtemps un domaine réservé aux élites tant sociales, politiques, culturelles que coloniales. Or, plusieurs ruptures intervinrent, n'ayant pas seulement des soubassements sportifs, qui obligèrent progressivement les clubs et les équipes à intégrer des joueurs et des athlètes n'appartenant pas aux catégories dominantes et à prendre réellement en considération la notion de talent, d'où que vint ce dernier. Pour autant, le talent sportif, bien que participant incontestablement à brouiller les frontières sociales et/ou ethniques, permettant l'émergence de sportifs de haut niveau parmi les catégories dominées, n'en risquait pas moins de créer, en fait, de nouveaux phénomènes de ségrégation, voire, paradoxalement, de mise en scène de soi afin de répondre aux représentations que l'Autre juge « positives », pérennisant de fait les stéréotypes.

C'est sur ces aspects de la question que nous voudrions brièvement nous interroger ici. Après avoir rapidement dressé le tableau des origines des pratiques sportives élitistes et de leurs enjeux, nous nous pencherons sur les mécanismes divers d'intégration par le talent des catégories dominées (ouvriers, Noirs américains, populations colonisées...) avant de voir, pour conclure, quelles furent et quelles sont les limites du talent sportif.

### 2-Aux origines des sports : le talent, une valeur secondaire ?

Apparu au Royaume-Uni à compter du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le sport, outre le plaisir de la pratique toute emprunte de fair play, et la pacification des rapports sociaux, offrait aux nobles et à la gentry une domination symbolique et une hégémonie culturelle sur le monde rural. Il témoignait également d'une volonté de former des élites capables de relever les nouveaux défis lancés au pays par l'industrialisation, l'urbanisation, la compétition économique et les tensions sociales qui en résultaient, mais également par la démocratisation de la vie politique. Le sport apportait ainsi les valeurs du respect de la règle, du courage viril et du sens des responsabilités collectives, bref le viatique indispensable à tout futur dirigeant

---

\*Maitre de conférences HDR, Université de Corse, UMR 6240.

<sup>1</sup> Cité par Lukas Zahner et Hans Babst, *La Relève. Les 12 éléments de la réussite. Concept de base de Swiss Olympic Association pour l'encouragement de la relève*, traduction de Yves Jeannotat, Berne, Swiss Olympic Association / Maison du Sport, 2003 (1999), p.10. Consultable sur le site [http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resources/04\\_ethik/ethik\\_charta/soziales\\_umfeld/12Bausteine\\_zu\\_m\\_erfolg\\_fr.pdf](http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resources/04_ethik/ethik_charta/soziales_umfeld/12Bausteine_zu_m_erfolg_fr.pdf)

du pays ou d'entreprise. Il va sans dire que cela impliquait clairement et explicitement l'exclusion des femmes.

Quittant les contrées septentrionales, les activités sportives se répandirent progressivement à l'ensemble de la planète, ou peu s'en faut, pénétrant notamment au sein des établissements scolaires et universitaires dévolus aux fils de la bourgeoisie libérale européenne, très attachée à une vision élitiste de la société et donc, à l'instar de leurs homologues britanniques, partisans farouches de l'amateurisme, car ce dernier symbolisait le « passe temps de la belle existence » et, par conséquent, l'infranchissable barrière sociale. À titre d'exemple, rappelons comment le cricket se dota d'un code moral [...]. L'accent était porté davantage sur la camaraderie et la solidarité que sur la notion de compétition<sup>2</sup>. Dans cet ordre d'idée, on comprendra aisément que la notion de talent sportif n'avait pas grand sens ni grand intérêt. Le sport garant des barrières sociales, mais contribuant également à l'édification du barrage ethnique dans les États à population mêlée, à l'image des États-Unis où, en 1887, les propriétaires des grands clubs de baseball s'entendirent pour ne jamais aligner des joueurs noirs en ligue nationale ; les ligues mineures se rallièrent à cette vision des choses dès l'année suivante. Cet accord tacite se maintint jusqu'en 1947. Quant aux Noirs, ils se regroupèrent au sein de plusieurs Negro League leur permettant de disputer des compétitions séparées, image même du talent ségrégué en quelque sorte.

À partir des années 1850, la formation progressive des empires coloniaux européens ouvrait aux sports un nouveau champ d'expérimentation. On n'oublie trop souvent que les pratiques sportives s'inscrivirent rapidement et pleinement dans les projets de colonisation ; Pierre de Coubertin (1863-1937), le « rénovateur » des Jeux olympiques, n'écrivait-il pas, en 1894 : Je voudrais que vous ayez l'ambition de découvrir une Amérique, de coloniser un Tonkin et de prendre un Tombouctou. Le football est l'avant-propos de toutes ces choses. Tout cela, c'est à mettre dans le même sac, cela fait partie du même programme, c'est l'éducation du « va de l'avant »<sup>3</sup>. Le colonialisme affirmant également l'inégalité des « races », l'instrumentalisation de l'altérité devenait une nécessité pour, dans un premier temps, justifier la conquête, puis, dans un second temps, pour vanter les « bienfaits » de la colonisation ; le sauvage devenant l'indigène dont il importait de domestiquer et dompter le corps toujours prompt aux révoltes, aux débauches et à la violence. Le sport et l'éducation physique offraient, ici aussi, une réponse possible à ces préoccupations ; ils permettaient de renforcer les présupposés racistes, attribuant à certaines populations des caractéristiques particulières, certes pouvant être éventuellement utilisées dans le domaine sportif, ainsi que l'affirmait un ouvrage médical de 1902 : Chez les nègres, [l'éducation physique] des organes se fait inconsciemment depuis la naissance [...] c'est à cette condition physiologique du nègre qu'on doit sa résistance opiniâtre à la course ; mais capacités néanmoins limitées par la présupposée infériorité génétique et intellectuelle des populations concernées. Le tout sans oublier la possibilité de s'attacher les élites locales par une forme d'association-ségrégation sportive, à la condition, toutefois, de maintenir de strictes limites, tant pendant qu'après la rencontre. Paradoxalement, dans ce cadre très contraignant, la notion de talent n'était pas absente, annonçant timidement des évolutions possibles. Ainsi, dans l'une de ses nouvelles, Rudyard Kipling (1865-1936), n'écrivait-il pas, à propos d'une partie de polo disputée dans quelque garnison de l'Inde anglaise : [ils battirent] la redoutable [équipe] de Lushkar, bien que cette dernière eût quatre poneys par cavalier [...] sans compter un officier indigène qui jouait comme une traînée de flammes à travers le terrain. Ils donnèrent alors un dîner pour célébrer l'événement [...] entra l'officier indigène qui avait joué dans l'équipe de Lushkar. Il

---

<sup>2</sup> Brian Stoddart, « De l'Empire aux indépendances : vers un "nouvel ordre mondial" du cricket ? » in Pierre Singaravélou et Julien Soez (dir.), *L'empire des sports, une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, collection Histoire et société, 2010, p.85.

<sup>3</sup> *Les Sports athlétiques* du 24 février 1894, pp.160-161, cité par Alfred Wahl, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard-Julliard, Collection Archives, 1989, p.26.

ne pouvait, cela va sans dire, manger avec les blancs, mais il arrivait au dessert<sup>4</sup>. Néanmoins, un risque énorme existait dans la promotion possible des pratiques corporelles nouvelles chez les « peuples de couleur » à partir du moment où ceux-ci constitueraient des équipes qui leurs fussent propres : celui du renversement, même symbolique du rapport entre dominants et dominés – la victoire sportive du colonisé –, autrement dit les activités physiques se retournant contre le colonisateur au lieu de le servir. Et, plus encore, la hantise de la « promiscuité raciale », conduisant à une terrible et irréversible « contamination », premier signe de la « dégénérescence de la race ». Rien d'étonnant alors à ce que se manifesta également une volonté de soustraire le colonisé aux pratiques sportives. Ainsi, dans certains territoires, régnait un véritable « apartheid sportif », pour reprendre les termes de Bernadette Deville-Danthu, comme en Nouvelle-Calédonie, où les Canaques et les Asiatiques furent initialement interdits de participer aux épreuves cyclistes<sup>5</sup> ; sans oublier le cas particulier de l'Afrique du Sud, où le cricket, après avoir symbolisé l'opposition Blancs-Noirs, mais aussi Anglais-Afrikaners au lendemain de la Guerre des Boers (1899-1902), devint pour ces deux dernières communautés un lieu de rapprochement qui conduisit à l'Apartheid<sup>6</sup>.

Cependant, au Royaume-Uni, dans les années 1880, la démocratisation graduelle, bien qu'inégale, des pratiques et l'instauration progressive du professionnalisme dans certains sports, où la notion de talent prenait alors toute son importance, déclencha un vif conflit entre les tenants de l'amateurisme et ceux partisans du versement d'un salaire pour les compétiteurs. L'unité de certains sports n'y résista pas, à l'image du rugby. Lors de l'apparition du professionnalisme, les principaux dirigeants du rugby, le rejetèrent fermement car l'amateurisme représente la règle fondamentale<sup>7</sup>. Cette attitude était sous-tendue par une volonté farouche de ségrégation sociale pour éloigner tout risque de « contagion » populaire. Ainsi, l'opposition entre partisans et adversaires du professionnalisme y entraîna-t-elle un schisme : en 1895, alors que les tenants de l'amateurisme restaient groupés autour de la Rugby Football Union, leurs rivaux créent la Northern Football Union car les clubs professionnels se trouvaient dans le nord du pays. Cette dernière donna naissance au Jeu à XIII en 1906 ; comme le faisait remarquer Raymond Thomas, il existait désormais un rugby pour les gentlemen et un pour les ouvriers<sup>8</sup>. Il est significatif que le Jeu à XIII se vit dénier jusqu'au nom même de rugby par ses adversaires et ce jusqu'en 1993. Le talent venait de faire réellement son apparition sur le devant de la scène sportive même si celle-ci restait semée d'embûches ; les autres pays à leur tour devaient connaître dans les années suivantes des mutations identiques.

### 3-Les mécanismes divers d'intégration par le talent

Ce renversement de perspectives, ouvrant aux sportifs talentueux non membre de l'élite, un espace de promotion et/ou de contestation de l'ordre établi, s'étalait dans le temps et dans l'espace, il n'en était pas moins perceptible dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette évolution se lisait non seulement dans le changement d'optique des dirigeants sportifs de différents pays, mais également au niveau des pratiques à l'intérieur des frontières d'un même état. Quatre éléments principaux jouèrent en faveur de ces mutations et tenaient à des raisons sociales, politiques, économiques et culturelles, sans oublier le paramètre sportif, qui s'entremêlèrent étroitement.

Le premier élément à prendre en considération dans cette évolution, fut le passage du sport de l'élite vers les catégories populaires et l'apparition du professionnalisme. Avec ce dernier, le sport se caractériserait désormais par la recherche de la performance, la poursuite du record, la mesure, le perfectionnement de la technique et la compétition incessante ; toutes choses où la recherche et la découverte de talents devenaient une question vitale. En effet, entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le milieu des années 1920, selon les pays, les pratiques

<sup>4</sup> Rudyard Kipling, « L'homme qui fut » in *L'homme qui voulut être roi*, Paris, Folio, 2009, pp.177 et 179.

<sup>5</sup> *L'empire du sport. Les sports dans les anciennes colonies françaises*, Aix-en-Provence, CAOM / AMAROM, 1992, p.36.

<sup>6</sup> Brian Stoddart, « De l'Empire aux indépendances », *op.cit.*, p.89.

<sup>7</sup> Évelyne Combeau-Mari, *L'invention du rugby*, Paris, Les quatre chemins/Musée national du sport, 2007, p.37.

<sup>8</sup> Raymond Thomas, *Histoire du sport*, Paris, PUF, Que-sais-je ?, 1999, p.66.

sportives effectuèrent un voyage vers les « classes inférieures » au point de devenir l'un des éléments essentiels de la culture populaire. L'amélioration progressive des conditions de vie des ouvriers, ainsi que celle de leur condition de travail jointes au développement des moyens de transport en commun, drainèrent de plus en plus de personnes autour des stades. Par la suite, la création de clubs d'entreprises, le développement des paris et surtout le passage progressif de certains sports au professionnalisme offrirent aux éléments des « classes laborieuses » des moyens nouveaux d'ascension sociale, exprimant l'affrontement symbolique avec l'adversaire de classe, offrant à tous un moyen d'identification au parfum de revanche sociale. L'intérêt que les classes populaires portaient aux sports s'en trouva renforcé. Dès lors, des athlètes originaires de ces catégories sociales accédèrent, grâce à leur talent, au plus haut niveau sportif. Ainsi, se souviendra-t-on du footballeur Mathias Sindelar, l'avant-centre du Wunderteam autrichien des années 1930, orphelin de père, dont la mère était lavandière, élevé dans le quartier pauvre de Favoriten à Vienne ; ou encore de Giuseppe Meazza, champion du Monde en 1934 et 1938 et champion olympique en 1936 avec l'Italie, orphelin de père lui aussi, dont la mère était marchande de légumes. Au-delà des océans, quelques décennies plus tard, on pensera, entre autres, au prodige brésilien Garrincha, l'Alegria do Povo (la Joie du peuple) et, plus près de nous, à Diego Armando Maradona. Pour autant, tout ne fut pas résolu en un jour et la suspicion demeura surtout dans les pays où la question sociale se mêlait à la question « raciale »<sup>9</sup>, la mixité posant longtemps problème. Ce fut le cas dans les compétitions nationales certes, mais également lors de rencontres internationales, comme en 1916, lors de la première finale du Championnat des nations sud-américain de football lorsque l'Uruguay, opposé au Chili, aligna dans son équipe Isabelino Gradín et Juan Delgado, tous deux descendants d'esclaves noirs, provoquant l'ire de ses adversaires. Si ces préjugés ne s'opposaient plus efficacement au recrutement de talents venant d'horizons divers, ils n'empêchaient pas la mise en œuvre de stéréotypes puissants, tendant à imputer à l'Autre les causes d'une défaite humiliante. Que l'on songe encore à la réaction des Brésiliens, en 1950, vaincus par les Uruguayens en finale de la Coupe du monde de football, faisant retomber sur le seul gardien de but Moacyr Barbosa, un Noir, toute la responsabilité de la défaite.

Le second était à mettre en relation avec l'accélération et la transformation des codes socioculturels ainsi que des perceptions politiques nouvelles que peuvent provoquer les conflits armés, en l'occurrence les deux guerres mondiales, même si des évolutions étaient déjà perceptibles avant 1914, comme dans le cas de l'Égyptien Hussein Hegazi, attaquant de l'équipe de football de Fulham en 1911. Face à l'hécatombe démographique, les populations colonisées, en particulier, furent perçues comme un réservoir humain capable tout à la fois de défendre militairement les métropoles, tout autant que de fournir des athlètes de qualité pour les compétitions nationales et, plus encore, internationales. On escomptait d'eux qu'ils renforçassent les sélections, établissent des records et gagnassent des médailles lors des grandes manifestations planétaires, tels les Jeux olympiques (JO) ou la Coupe du Monde de football, lieux par excellence de la continuation de la guerre par d'autres moyens. Rappelons ici le parcours de l'Antillais Eddie Parris, premier homme de couleur à endosser le maillot d'une équipe nationale britannique de football, en l'occurrence le Pays de Galles, sans oublier les internationaux français Raoul Diagne et Larbi Ben Barek. Songeons également à l'Algérien Ahmed Boughera El Ouafi, médaillé d'or aux JO de 1928 pour la France, ou encore au Sénégalais Amadou Fall (Battling Siki), maître des les rings sur lesquels il conquît le titre de Champion du monde en 1922, pour s'en tenir à ces quelques exemples. Malgré la

---

<sup>9</sup> On pourra notamment consulter sur le sujet Alexis Trémoulinas « Sport et relations raciales », *Revue française de sociologie* 1/2008 (Vol. 49), pp. 169-196, URL [www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2008-1-page-169.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2008-1-page-169.htm).

réussite de ces sportifs, le talent ne constitua pas seulement un serviteur de l'ordre établi et fut bientôt mis au service de l'émancipation des peuples et de la lutte de libération nationale, comme en témoignait la constitution de l'équipe de football du FLN algérien entre 1958 et 1962.

Partagé dorénavant par l'ensemble d'une société, le sport se trouva rapidement inséré dans la sphère économique et marchande ; toute une industrie et une presse écrite spécialisée se développèrent à son intention dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ; la radio, le cinéma et, plus tard, la télévision, complétèrent bientôt le panorama. Or, pour la presse sportive – quel qu'ait été son support –, l'image de l'athlète qui, grâce à son talent, échappait à son destin médiocre en devenant une star, constituait un élément important de vente ainsi qu'une manière de construire de façon idéologique des « parcours de vie » édifiants, tout en stigmatisant les « dérives » de ceux qui n'avaient pas su « rester à leur place » ; voire de véhiculer des stéréotypes racistes issus du colonialisme. Mais il n'y eut pas que cela et l'aspect économique joua également un rôle dans l'émancipation « raciale », notamment aux États-Unis. En effet, à compter du moment où le sport se trouva intimement lié à la sphère marchande, la notion de talent devint essentielle. Outre les raisons avancées précédemment, on n'oubliera pas un phénomène classique dans le sport, celui où, à un moment donné, la logique du résultat l'emporte sur tout autre considération, y compris raciale ou communautaire. Ainsi, Jay Coakley indiquait que, en 1947, lorsque Branch Rickey fit signer aux Dodgers de Brooklyn, Jackie Robinson, le premier noir à évoluer en *Major League Baseball*, il réussit en convainquant ses associés, tous blancs, que la présence de Robinson augmenterait les recettes aux guichets en attirant de nombreux spectateurs intéressés avant tout par le résultat positif et aiderait à faire gagner des matches<sup>10</sup>. Jusque là, comme le rappelait *Nicolas Moreau*<sup>11</sup>, *le véritable apartheid régissant le baseball concernait également le système éducatif, en particulier dans le Sud et, par conséquent, les athlètes noirs des établissements secondaires se rencontraient uniquement entre eux : Ainsi, en résumé, les athlètes afro-américains ont été écartés des sports américains jusqu'à la "signature" de Jackie Robinson. C'est d'ailleurs seulement à la fin des années 1950, que les afro-américains dans les trois sports professionnels majeurs américains (football, basket-ball et baseball), furent surreprésentés par rapport à leur population au sein de la nation américaine*<sup>12</sup>.

Le quatrième, enfin, concernait l'affirmation difficile mais réelle, des femmes dans la sphère sportive, liée à l'origine à des préoccupations hygiéniques concernant « l'avenir de la race » et des peuples. Jusque là limité à quelques pratiques, le tennis et la bicyclette par exemple, le sport féminin réussit à imposer sa visibilité, non sans difficulté, dans les compétitions internationales. Il convenait d'y ajouter la percée des questions de genre dans les champs politique et culturel et l'émancipation progressive du Deuxième sexe. Dans ce domaine aussi la lutte sera longue et certains membres des instances internationales s'arc-boutèrent sur la domination masculine, à l'image de François Pietri, membre du Comité International Olympique qui, en 1957 encore, n'hésitait pas à affirmer dans les colonnes de *La Revue Olympique*, dans un article intitulé « Le sport féminin aux Jeux Olympiques » qu'il fallait supprimer les compétitions féminines des Jeux au prétexte qu'elles étaient sportivement inintéressantes. Malgré ces obstacles et ces préjugés, le nombre de sportives participant aux

<sup>10</sup> Jay Coakley, « Sport, questions "raciales" et "ethnicité" » in Fabien Ohl (dir.), *Sociologie du Sport. Perspectives internationales et mondialisation*, Paris, PUF, Pratiques physiques et société, 2006, p.91.

<sup>11</sup> *Revue Esprit Critique*, Été 2008, vol.11, n°2, *Histoire de la Dialectique Sport / Société et évolution des formes de racisme aux Etats-Unis : le cas des Afro-américains. Nicolas Moreau est chercheur au sein du laboratoire de sociologie de l'activité physique et du sport, Département de Kinésiologie de l'Université de Montréal.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

JO passa de 0 % en 1896 à Athènes à 2 % en 1908 à Londres, puis à 11 % en 1960 à Rome, et à 26 % en 1988 à Séoul pour atteindre les 42 % en 2008 lors des JO de Pékin.

#### 4- Les limites du talent sportif

*Incontestablement, le talent sportif peut donc être considéré comme un vecteur essentiel de promotion sociale et d'élément perturbateur des inégalités en tout genre. Pierre Bourdieu (1930-2002) l'avait déjà noté : Il faut avoir à l'esprit, entre autres choses, le fait que la carrière sportive, qui est pratiquement exclue du champ des trajectoires admissibles pour un enfant de la bourgeoisie – tennis ou golf mis à part –, représente une des seules voies d'ascension sociale pour les enfants des classes dominées<sup>13</sup>. On ne peut s'empêcher de se demander, en effet, quelle aurait été, par exemple, la destinée de Zinedine Zidane sans le ballon rond ?*

*Pour autant, le problème semble plus complexe qu'il n'y paraît. D'une part, parce que l'économie sportive et médiatique a totalement transformée le rapport au talent. D'autre part, on ne saurait faire fi des effets pervers incontestables que la représentation du « sportif talentueux » peut avoir dans le champ social, en construisant une image et des stéréotypes nouveaux – n'excluant nullement la reprise d'une partie du discours ségrégationniste ancien – et allant à l'encontre de la notion d'égalité et favorisant le racisme, le sexisme et le rejet de classe.*

Voyons tout d'abord les conséquences économiques sur la carrière d'un sportif talentueux confronté à la nouvelle donne médiatique. Citant l'économiste Shervin Rosen, le sociologue Patrick Mignon démontrait comment l'économie du vedettariat transformait une petite différence de talent en écart considérable de rémunération et de notoriété : L'économie du vedettariat montre que les revenus sont sans proportion avec la différence de talent, tout à fait réelle pourtant [...] le vainqueur rafle tout<sup>14</sup>. L'auteur précisait en outre que, pour être une vedette, il faut du charisme et du talent, les deux qualités qui font le succès<sup>15</sup>, mais aussi que le vainqueur n'est séparé du second que par une quantité infime de temps, de distance ou de points marqués mais la différence de revenus est immense<sup>16</sup>. Circonstance aggravante, dans les sports peu médiatisés, le talent apparaissait largement sous-évalué économiquement et sportivement parlant : aux 75 millions de dollars de revenus du golfeur Tiger Woods, sportif le mieux payé en 2010, s'opposait les 10 millions du hockeyeur sur glace Vincent Lecavalier ou les 516 000 dollars du surfeur Kelly Slater. Le talent pouvait donc, paradoxalement entraîner... des revenus moyens<sup>17</sup> et une notoriété médiocre !

*Penchons-nous maintenant sur les effets pervers de la représentation du « sportif talentueux » et ce quel qu'en soit le niveau, professionnel comme amateur ; trois exemples tirés de travaux de recherches suffiront à illustrer notre propos :*

*Dans un article intitulé Histoire de la Dialectique Sport / Société et évolution des formes de racisme aux Etats-Unis : le cas des Afro-américains, Nicolas Moreau<sup>18</sup> définissait une **intégration discriminatoire comme un processus par lequel les afro-américains participent aux secteurs économiques, politiques et culturels de la société américaine tout en étant défavorisés par rapport aux blancs. Dès lors, il affirmait qu'il serait utopique de parler de la disparition des inégalités***

<sup>13</sup> Pierre Bourdieu, *Comment peut-on être sportif ?* in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2002 (1978), p.187.

<sup>14</sup> Patrick Mignon, « Les deux performances. Ce que les médias ont fait des sportifs », *Le Temps des Médias*, 2007/2, n°8, p.155.

<sup>15</sup> *Ibid.*.

<sup>16</sup> *Ibid.*.

<sup>17</sup> Toute chose étant égale par ailleurs.

<sup>18</sup> Nicolas Moreau in *Revue Esprit Critique*, Été 2008, vol.11, n°2, *op.cit.*.

*« raciales » dans la sphère sportive. Un des modèles récurrents de discrimination dans les universités et le sport professionnel américain étant le racial stacking qui peut être défini comme une forme commune de ségrégation de position occupée au sein d'une équipe soulignant la concentration de minorités raciales (afro-américaines) dans des positions spécifiques. Nicolas Moreau démontrait que ce processus d'exclusion entre blancs et minorités ethniques se traduisait par une ghettoïsation dans le jeu des groupes ethniques minoritaires (occupation des positions périphériques) appelé stacking par les sociologues américains du sport. Autrement dit, précisait l'auteur, il s'agissait ni plus ni moins que du concept de ségrégation raciale appliqué au terrain sportif, les positions centrales étant essentiellement dévolus aux Blancs. Le stacking apparaissait donc clairement dans le football professionnel américain alors que 67 % des joueurs de la National Football League étaient afro-américains.*

*Le second exemple est celui analysé par Lionel Arnaud<sup>19</sup> à travers les politiques sportives municipales d'intégration de Lyon et de Birmingham, dans un article au titre évocateur : « Sous le maillot, la race ? ». Partant du constat que ces politiques municipales étaient conçues, à l'origine, pour tenter de favoriser l'intégration des minorités ethniques, il constatait que, dans les deux cas cependant, la réflexion autour des politiques socio-sportives tente de répondre aux pressions structurelles ou électorales qui, du néo-libéralisme au néo-racisme, militent pour une remise en question du droit à l'égalité. Les politiques d'intégration par le sport articulent ainsi plus ou moins explicitement un discours sportif et un discours racial, un discours sur la performance et un discours sur l'égalité [...]. Le paradoxe étant que, au nom de l'égalité et de la lutte contre le racisme, les professionnels du sport et de l'intégration argumentent en faveur d'un modèle qui, au-delà des codifications, rendrait « naturels » les résultats de la mise en compétition sportive des individus et des groupes<sup>20</sup>. Dès lors, on l'aura compris, la performance et le talent sportifs justifieraient l'inégalité raciale, certains hommes étant « nés pour courir » (Marianne Amar) et devant se contenter de ce seul palliatif pour espérer une véritable intégration, voire une hypothétique ascension sociale ; d'autres étant « naturellement » destinés à diriger.*

*Le dernier cas, enfin, concernait l'affaire des quotas qui ébranla très momentanément le football français au printemps 2011. Citant le site Mediapart, le journal Le Monde, en date du 30 avril 2011, écrivait qu'une discussion informelle - sinon secrète - réunissant les membres les plus influents de la DTN de la Fédération française de football aurait eu pour sujet la possible instauration de quotas visant à protéger les joueurs « franco-français » au détriment des dits « bi-nationaux » [...]. Un certain nombre de joueurs formés en France ne correspondent pas au type de jeu (lequel d'ailleurs ?) que veulent mettre en place les cadres techniques pour « in fine » en faire des footballeurs de l'équipe de France. Cela impliquerait de réfléchir à de nouveaux critères de sélection des jeunes talents. Ce que cette affaire révélait au grand jour, entre autres, concernait deux des plus graves effets pervers que nous évoquions précédemment et que le journal Le Monde analysait pertinemment.*

Le premier effet pervers démontrait, d'une part, que le talent sportif ne pouvait être dissocié et ne saurait se dispenser de principes stricts d'éducation : Autre effet dommageable, ces [...] joueurs dont la carrière ressemble de plus en plus à une succession de transferts marchands, toute une jeunesse française issue de l'immigration s'y identifie. Elle rejette l'école, le savoir, qu'elle perçoit comme élitiste et inutile pour réussir dans la vie et croit que le football est une sorte de bulle euphorisante, tapissée de billets de banque et habitée de filles faciles, dans laquelle on peut être adulé

---

<sup>19</sup> Lionel Arnaud, *Sous le maillot, la race ? Idéologie et discours sportifs dans les politiques d'intégration des « minorités ethniques » en France et en Grande-Bretagne* in Politix, vol.14, n°56, quatrième trimestre 2001, pp165-183. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix\\_0295-2319\\_2001\\_num\\_14\\_56\\_1194](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_2001_num_14_56_1194), consulté le 16 novembre 2011.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p.181.

des foules sans savoir lire un livre<sup>21</sup>. D'autre part, plus spécifiquement, les petits clubs développaient en leur sein une compétition acharnée et malsaine entre les jeunes joueurs – tout à fait dans l'air du temps ultralibéral –, dans une ambiance délétère afin d'espérer voir au moins l'un d'entre eux intégrer un centre de formation. Autrement dit, le système de formation français, autrefois montré en exemple, n'était désormais plus capable d'attirer à lui un ensemble de jeunes gens venus d'horizons sociaux et culturels différents, d'où un appauvrissement de son réservoir de talents potentiels ; nombre d'adolescents se détournant désormais du football et, pour la première fois depuis 1945, la Fédération française enregistrerait un recul du nombre de ses licenciés. Nonobstant le comportement calamiteux des internationaux lors de la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud.

Le second avait trait au mode de représentation de l'Autre découlant directement de la *constatation précédente ; autrement dit comment le talent pouvait redevenir la marque d'une stigmatisation « raciale »*. À ce propos, Sébastien Chavignier<sup>22</sup>, réalisa, en 2010, un mémoire de recherche portant sur les joueurs noirs dans le football français, à partir d'une enquête de terrain dans les centres de formation. Il estimait que les « croyances raciales » imprégnaient tous les niveaux du football français<sup>23</sup>. Partant de la surreprésentation des joueurs noirs – de toutes origines – en équipe de France de football, environ 65% alors que la part des noirs dans la population totale n'excédait pas 5 %, Sébastien Chevignier l'expliquait de la manière suivante : *Au-delà des facteurs sociaux comme les conditions socio-économiques d'existence des populations noires en France ou le « miroir aux alouettes » du sport professionnel qui ont été abondamment développés depuis que les sportifs noirs sont devenus majoritaires dans de nombreuses disciplines, j'ai souhaité montrer dans mon enquête que cette surreprésentation tenait aussi pour une bonne part à la croyance bien implantée, chez les recruteurs et formateurs, en une supériorité athlétique « innée » des Noirs par rapport aux Blancs. Ces préjugés, souvent vagues dans leur formulation, s'articulent autour de « différences génétiques » supposées. Ces croyances raciales expliqueraient par exemple le surcroît d'explosivité ou la puberté plus précoce des jeunes Noirs. Dans le contexte d'un football qui fait de plus en plus appel à des qualités physiques hors-normes, en particulier en France où ces qualités sont privilégiées par les formateurs, l'offre de joueurs noirs a donc aisément rencontré sa demande<sup>24</sup>. Plus inquiétant encore, Sébastien Chevignier poursuivait en indiquant que les joueurs noirs eux-mêmes avaient intégrés ces modes de représentations et tendaient donc à s'y conformer – telle une prophétie auto-réalisatrice en quelque sorte –, espérant ainsi trouvé rapidement un club où, justement, on les jugerait sur ces soi-disantes qualités « naturelles »* ; précisant enfin que les stéréotypes raciaux ne sont certainement pas spécifiques au monde du football : dans un sondage réalisé en 2010 pour la Fondation Thuram, à la question « Selon vous, quelles sont les qualités spécifiques des personnes de couleur noire? », 22 % des Français répondent « les qualités physiques et athlétiques ».

On notera, pour finir, que le talent ne préservait en rien du rejet épisodique à la manière de ce qu'endurèrent certains joueurs dit « de couleur » des années 1930 ; ainsi, dans un entretien accordé à un mensuel spécialisé<sup>25</sup>, Karim Benzema confiait au journaliste que, lors des prestations en demi-teinte de l'équipe de France, le public se montrait plus dur envers lui qu'envers d'autres joueurs, en gros, si je marque, je suis français, mais si je marque pas ou qu'il y a des problèmes, je suis arabe. Tu veux dire quoi ? Mes parents sont français, nés en France, après oui, mon sang, il est algérien, voilà.

---

<sup>21</sup> *Le Monde* du 30 avril 2011.

<sup>22</sup> Doctorant et allocataire de recherches à Sciences Po Paris. En juin 2010, il a soutenu un mémoire de Master de recherche en sociologie de l'Institut d'Études Politiques de Paris, sous la direction de Marco Oberti intitulé : « Footballeurs noirs en France. La production d'une anomalie statistique ».

<sup>23</sup> Voir à ce propos le site Seneweb.com qui fait état de certains résultats de ces recherches.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *So foot*, novembre 2011, p.45.